

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
CHAPITRE VIII. — Des officiers du conseil local.	150
Dispositions générales.	150
Section I. — Dispositions particulières au secrétaire-trésorier du conseil local.	152
II. — Des estimateurs.	153
III. — Des inspecteurs de voirie.	154
IV. — Des inspecteurs agraires.	157
V. — Nuisances publiques.	159
VI. — Découverts.	170
VII. — Fossés de ligne.	172
VIII. — Clôtures de ligne.	174
Section V. — Des gardiens d'enclos publics.	177

LIVRE DEUXIÈME.

ATTRIBUTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Dispositions préliminaires.	183
TITRE PREMIER. — Règlements municipaux.	184
CHAPITRE I. — Dispositions générales.	184
CHAPITRE II. — Règlements du ressort de tous les conseils municipaux.	187
Section I. — Gouvernement du conseil et de ses officiers.	188
II. — Travaux publics de la municipalité.	189
III. — Aide à la construction, à l'amélioration et à l'entretien d'entreprises ou travaux publics étrangers à la corporation.	191
IV. — Aide à la colonisation, à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et aux sciences.	193
V. — Acquisition de biens ou de travaux publics.	196
VI. — Taxation directe.	198
VII. — Emprunts et émission de bons.	199
VIII. — Administration des deniers de la corporation.	203
IX. — Dispositions diverses.	204